

ID: 057-215706284-20200602-2020_021-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/021

Conseillers elus: 27 - En Fonction: 27 - Presents: 27

SÉANCE EN DATE DU 02 JUIN 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDIOT, MAIRE.

POINT 9: DESIGNATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX EN QUALITE DE MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE

Le conseil municipal,

Après avoir procédé au vote,

A la majorité des voix, (MM. Jean Paul SCHMITT, Patrick HINSCHBERGER, Armand GROSS, Mmes Marie HENNARD et Marie Laure MEYER s'abstiennent)

- désigne M. Jean Louis BLONDY, membre de la Commission Communale Consultative de la Chasse,

A la majorité des voix, (MM. Jean Paul SCHMITT, Patrick HINSCHBERGER, Armand GROSS, Mmes Marie HENNARD et Marie Laure MEYER s'abstiennent)

- désigne M. Guy ROSSLER, membre de la Commission Communale Consultative de la Chasse.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 03 juin 2020

Pour extrait conforme, Sarralbe, le 03 juin 2020 Le Maire, Pierre-Jean DIDIOT